



# Règlement du concours photos 2026

## Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la Fête de la Transhumance & de la Clairette qui se déroulera les 5-6 et 21 juin 2026, les organisateurs de l'événement proposent un concours photo.

Les deux thématiques sont les suivantes :

- **Pastoralisme d'ici et d'ailleurs : hommes, troupeaux et paysages**
- **Viticulture : la vigne, le vin et ceux qui les font vivre**

## Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs et professionnels.

Les membres organisateurs ne peuvent y participer.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. **Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal** (annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images les mieux notées et conformes au règlement.

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

**Deux photographies par participant et par thème maximum.** La photographie sera jugée sur 3 aspects :

- respect du thème





- originalité
- technique et présentation

### Article 3 : Catégorie et thème

Le concours comprendra une seule catégorie de participants composée des photographes amateurs et professionnels, sans distinction. Chaque participant devra présenter **deux photos maximum par thématique**, accompagnées de son bulletin d'inscription dûment rempli. Le fichier doit être transmis dans un format et une qualité permettant l'agrandissement.

Les deux thématiques sont les suivantes :

- Pastoralisme d'ici et d'ailleurs : hommes, troupeaux et paysages
- Viticulture : la vigne, le vin et ceux qui les font vivre

### Article 4 : modalités pratiques de participation :

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

[fete.transhumance.clairette@gmail.com](mailto:fete.transhumance.clairette@gmail.com)

#### **Dénomination des photos :**

**Photo 1 :** « pastoralisme » ou « viticulture » *\_nom\_prénom1*

**Photo 2 :** « pastoralisme » ou « viticulture » *\_nom\_prénom2*

#### **Format des photographies :** jpeg/300dpi

Fournir une définition suffisante pour une impression homothétique en 40\*60cm

#### **Texte de présentation :**

Idéalement, merci d'accompagner votre ou vos clichés d'un petit texte d'accompagnement : contexte du cliché, lieu et pays, anecdote (sans dévoiler l'identité du ou des éventuel(s) protagoniste(s) de la photo). Ce texte pourra figurer sur les impressions si validation par le jury.

#### **Bon de participation (annexe 1) complété et signé**

### Article 5 : Promotion du concours et propriété intellectuelle

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication sur les réseaux sociaux, presse, site de la fête...).

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours photo et de la Fête de la transhumance et de la Clairette, sans modification et avec les noms des auteurs.





Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

## **Article 6 : Calendrier**

Inscription et dépôt des photos jusqu'au 3 mai 2026.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

[fete.transhumance.clairette@gmail.com](mailto:fete.transhumance.clairette@gmail.com)

Sélection de 20 photos par thème par les membres organisateurs (les participants sélectionnés seront informés par mail). Ces 20 photos seront publiées sur les réseaux sociaux de la fête et soumises au vote du public du 6 au 17 mai 2026.

Annonce du résultat le 6 juin 2025.

## **Article 7 : Dotation**

Un lot surprise pour le grand gagnant de chaque catégorie.

## **Article 8 : Informatique et liberté**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

## **Article 9 : Application du règlement**

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.





**BULLETIN DE PARTICIPATION** (Annexe 1)

Concours photos – Fête de la Transhumance & de la Clairette 2026

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Age** (si moins de 18 ans) : .....

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ou responsables légaux ci-dessous)

**Adresse :** ..... **Ville :** .....

**Code postal :** ..... **Téléphone :** .....

**Mail :** .....

- Déclare participer au concours photos 2026 de la Fête de la Transhumance & de la Clairette organisé par les organisateurs de l'événement associés aux membres du comité d'organisation.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

A ....., le .....

Signature

Nom, prénom et signature des parents ou responsables légaux  
avec la mention « Bon pour accord »

